

Année 10, Numéro 89

Mons, le 07 octobre 2019

Récolte des documents de début d'année

Les différents services du SeDEF ont besoin d'informations précises concernant votre école afin de défendre les intérêts des établissements, notamment en siégeant en connaissance de cause dans les Commissions Zonales de Gestion des Emplois.

Il ne s'agit aucunement d'un contrôle mais nous avons le souci de vous aider notamment en vérifiant vos données et en pouvant ainsi apporter rapidement des réponses aux questions qui se posent en commissions.

Ces documents ne sont malheureusement pas accessibles actuellement en version électronique. Merci de prendre quelques minutes de votre temps pour préparer les copies des documents ci-dessous.

Pour la récolte des fardes, veuillez suivre le calendrier fixé par le conseiller CoDiEC de votre zone avec un responsable de l'entité.

Merci de préparer deux fardes, une pour le SeDEF et l'autre pour le conseiller CoDiEC.

Sedef

- Rapport Primver (structure et encadrement) du mois d'octobre
- Annexe 50 complète (v. Proeco)
- Annexe 50 fusionnée pour les écoles d'un même PO
- Si enseignement spécialisé, tableau des attributions (S19/S20)

Conseiller Codiec

- Rapport Primver (structure et encadrement) du mois d'octobre
- Annexe 50 complète (v. Proeco)
- Annexe 50 fusionnée pour les écoles d'un même PO
- Si enseignement spécialisé, tableau des attributions (S19/S20)
- IMPORTANT** : copie du formulaire EL/DN-TA pour tous les agents mis en dispo (voir circ. 7304)